Annexe 3

Communauté de Communes de l'Oise Picarde *(52 communes)*

Servitudes d'Utilité Publique *(SUP)*

Code	Désignation	Abbeville-Saint-Lucien	Ansauvillers	Bacouël	Beauvoir	Blancfossé	Bonneuil-les-Eaux	Bonvillers	Breteuil	Broyes	Bucamps	Campremy	Catheux	Chepoix	Choqueuse-lès-Bénards	Conteville	Cormeilles	Le Crocq	Croissy-sur-Celle	Doméliers	Esquennoy
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumises au régime forestier																				
A2	Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation																				
A3	Servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation																				
A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux																				
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement																				
A6	Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres																				
A7	Forêts de protection																				
A8	Travaux de boisement et reboisement																				
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits			X			X		X			X	X	X					X		
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits																				
AC3	Servitudes de protection des réserves naturelles																				
AC4	Servitudes résultant des zones de protection du patrimoine architectural et urbain																				
AR3	Servitudes concernant les magasins de poudre de l'armée																				
AR4	Servitudes concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés à l'armée de l'air																				
AR5	Servitudes relatives aux fortifications, aux places-fortes et aux ouvrages militaires																				
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir																				
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales		X			X	X	X	X	X	X			X		X		X		X	X
EL10	Servitudes de protection des parcs nationaux																				
EL11	Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération																				
EL2	Servitudes en zones submersibles																				
EL3	Servitude de halage et de marchepied																				
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques																				
EL6	Servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes et aux autoroutes																				
EL7	Servitudes d'alignement	X	X								X		X	X	X	X		X			X
I1	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression																				
I2	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des cours d'eau																				
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz																				
I4	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques			X	X		X		X	X				X							
I5	Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques																				
I6	Servitudes concernant les mines et carrières																				
I7	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz																				
I8	Servitudes relatives aux stockages souterrains d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés																				
I9	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur																				
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières																				
JS1	Servitudes de protection des installations sportives																				
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles																				X
PM2	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées																				

Code	Désignation	Abbeville-Saint-Lucien	Ansauvillers	Bacouël	Beauvoir	Blancfossé	Bonneuil-les-Eaux	Bonvillers	Breteuil	Broyes	Bucamps	Campremy	Catheux	Chepoix	Choqueuse-lès-Bénards	Conteville	Cormeilles	Le Crocq	Croissy-sur-Celle	Doméliers	Esquennoy
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques										X								X		
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État								X		X										
PT2LH	Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	X	X	X	X			X	X			X	X	X							
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques																				
PT4	Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public																				
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer			X	X				X					X							
T4	Servitudes aéronautiques de balisage																				
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement																				
T6	Servitudes aéronautiques concernant la réservation de terrains pour les besoins du trafic aérien																				
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement																				

Code	Désignation	Fléchy	Fontaine-Bonneleau	Froissy	Le Gallet	Gouy-les-Groseilliers	Hardivillers	La Hérelle	Maisoncelle-Tuilerie	Le Mesnil-Saint-Firmin	Montreuil-sur-Brêche	Mory-Montcrux	La Neuville-Saint-Pierre	Noirémont	Noyers-Saint-Martin	Oroër	Ourcel-Maison	Paillart	Plainville	Puits-la-Vallée	Le Quesnel-Aubry
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumises au régime forestier																				
A2	Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation																				
A3	Servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation																				
A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux																				
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement																				
A6	Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres																				
A7	Forêts de protection																				
A8	Travaux de boisement et reboisement																				
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits						X				X							X			
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits																				
AC3	Servitudes de protection des réserves naturelles																				
AC4	Servitudes résultant des zones de protection du patrimoine architectural et urbain																				
AR3	Servitudes concernant les magasins de poudre de l'armée																				
AR4	Servitudes concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés à l'armée de l'air																				
AR5	Servitudes relatives aux fortifications, aux places-fortes et aux ouvrages militaires																				
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir																				
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	X	X	X			X		X				X		X		X	X	X	X	
EL10	Servitudes de protection des parcs nationaux																				
EL11	Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération																				
EL2	Servitudes en zones submersibles																				
EL3	Servitude de halage et de marchepied																				
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques																				
EL6	Servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes et aux autoroutes																				
EL7	Servitudes d'alignement							X	X			X						X	X		X
I1	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression																				
I2	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des cours d'eau																				
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz																				
I4	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	X				X	X	X	X			X		X					X		
I5	Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques																				
I6	Servitudes concernant les mines et carrières																				
I7	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz																				
I8	Servitudes relatives aux stockages souterrains d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés																				
I9	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur																				
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières														X						
JS1	Servitudes de protection des installations sportives																				
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles																				
PM2	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées																				

Code	Désignation	Fléchy	Fontaine-Bonneleau	Froissy	Le Gallet	Gouy-les-Groseillers	Hardivillers	La Hérelle	Maisoncelle-Tuilerie	Le Mesnil-Saint-Firmin	Montreuil-sur-Brêche	Mory-Montcrux	La Neuville-Saint-Pierre	Noirémont	Noyers-Saint-Martin	Oroër	Ourcel-Maison	Paillart	Plainville	Puits-la-Vallée	Le Quesnel-Aubry
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques																				X
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État			X																	
PT2LH	Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État		X	X	X								X	X		X		X			
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques																				
PT4	Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public																				
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer							X				X						X			
T4	Servitudes aéronautiques de balisage																				
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement															X					
T6	Servitudes aéronautiques concernant la réservation de terrains pour les besoins du trafic aérien																				
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement																				

Code	Désignation	Reuil-sur-Brêche	Rocquencourt	Rouvroy-les-Merles	Saint-André-Farivillers	Sainte-Eusoye	Sérévillers	Tartigny	Thieux	Troussencourt	Vendeuil-Caply	Viefvillers	Villers-Vicomte
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumises au régime forestier												
A2	Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation												
A3	Servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation												
A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux												
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement												
A6	Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres												
A7	Forêts de protection												
A8	Travaux de boisement et reboisement												
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits	X			X	X		X			X		
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits												
AC3	Servitudes de protection des réserves naturelles												
AC4	Servitudes résultant des zones de protection du patrimoine architectural et urbain												
AR3	Servitudes concernant les magasins de poudre de l'armée												
AR4	Servitudes concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés à l'armée de l'air												
AR5	Servitudes relatives aux fortifications, aux places-fortes et aux ouvrages militaires												
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir												
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	X			X	X		X	X	X	X		X
EL10	Servitudes de protection des parcs nationaux												
EL11	Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération												
EL2	Servitudes en zones submersibles												
EL3	Servitude de halage et de marchepied												
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques												
EL6	Servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes et aux autoroutes												
EL7	Servitudes d'alignement	X	X		X	X		X	X	X	X	X	
I1	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression												
I2	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des cours d'eau												
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz												
I4	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	X				X	X			X	X		X
I5	Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques												
I6	Servitudes concernant les mines et carrières												
I7	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz												
I8	Servitudes relatives aux stockages souterrains d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés												
I9	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur												
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières												
JS1	Servitudes de protection des installations sportives												
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles												
PM2	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées												

Code	Désignation	Reuil-sur-Brêche	Rocquencourt	Rouvroy-les-Merles	Saint-André-Farivillers	Sainte-Eusoye	Séréviller	Tartigny	Thieux	Troussencourt	Vendeuil-Caply	Viefvillers	Villers-Vicomte
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques												
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État					X							
PT2LH	Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État			X	X	X		X	X		X	X	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques												
PT4	Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public												
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer			X				X			X		
T4	Servitudes aéronautiques de balisage												
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement												
T6	Servitudes aéronautiques concernant la réservation de terrains pour les besoins du trafic aérien												
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement												

Détail des Servitudes d'Utilité Publique *(SUP)*

Communauté de Communes de l'Oise Picarde

52 communes : Abbeville-Saint-Lucien, Ansauvillers, Bacouël, Beauvoir, Blancfossé, Bonneuil-les-Eaux, Bonvillers, Breteuil, Broyes, Bucamps, Campremy, Catheux, Chepoix, Choqueuse-lès-Bénards, Conteville, Cormeilles, le Crocq, Croissy-sur-Celle, Doméliers, Esquennoy, Fléchy, Fontaine-Bonneleau, Froissy, le Gallet, Gouy-les-Groseillers, Hardivillers, la Hérelle, Maisoncelle-Tuilerie, le Mesnil-Saint-Firmin, Montreuil-sur-Brêche, Mory-Montcrux, la Neuville-Saint-Pierre, Noirémont, Noyers-Saint-Martin, Oroër, Ourcel-Maison, Paillart, Plainville, Puits-la-Vallée, le Quesnel-Aubry, Reuil-sur-Brêche, Rocquencourt, Rouvroy-les-Merles, Saint-André-Farivillers, Sainte-Eusoye, Sérévillers, Tartigny, Thieux, Troussencourt, Vendeuil-Caply, Viefvillers, Villers-Vicomte.

Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits *(AC1)* :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Chapelle funéraire de la famille Joseph Bellemère à Chepoix *(classement par arrêté du 04 février 2011)* : périmètre sur les communes de Bacouël et Chepoix ;
- Église Saint-Nicolas de Bonneuil-les-Eaux *(inscription par arrêté du 31 octobre 1997)* : périmètre sur la commune de Bonneuil-les-Eaux ;
- Ancien Prieuré Saint-Nicolas à Bonneuil-les-Eaux *(inscription par arrêté du 1er décembre 1998)* : périmètre sur la commune de Bonneuil-les-Eaux ;
- Entrepôt à vins à Breteuil *(inscription par arrêté du 21 octobre 1994)* : périmètre sur la commune de Breteuil ;
- Maison natale d'Hippolyte Bayard à Breteuil *(inscription par arrêté du 14 octobre 2002)* : périmètre sur la commune de Breteuil ;
- Ancienne Abbaye Notre-Dame de Breteuil *(classement par arrêté du 28 mai 1983 ; inscription par arrêté du 02 mai 1996)* : périmètres sur la commune de Breteuil ;
- Église de Vendeuil-Caply *(inscription par arrêté du 08 novembre 1990)* : périmètre sur les communes de Breteuil et Vendeuil-Caply ;
- Abbaye de Froidmont à Campremy *(inscription par arrêté du 30 mai 1988)* : périmètre sur la commune de Campremy ;
- Église Saint-Denis à Catheux *(inscription par arrêté du 13 septembre 2013)* : périmètre sur la commune Catheux ;
- Maison dite « du Châpitre » à Croissy-sur-Celle *(inscription par arrêté du 28 août 2013)* : périmètres sur la commune de Croissy-sur-Celle ;
- Boutique de tisserand à Hardivillers *(inscription par arrêté du 22 avril 1992)* : périmètre sur la commune de Hardivillers ;
- Ferme de Poneaux ou de Tournelles à Montreuil-sur-Brêche *(inscription par arrêté du 25 novembre 1969)* : périmètre sur la commune de Montreuil-sur-Brêche ;
- Abbaye de Froidmont à Reuil-sur-Brêche *(inscription par arrêté du 27 décembre 1988)* : périmètre sur les communes de Montreuil-sur-Brêche et Reuil-sur-Brêche ;
- Église Saint-Denis à Paillart *(classement par arrêté du 19 mars 1992)* : périmètre sur la commune de Paillart ;
- Église de Saint-André-Farivillers *(inscription par arrêté du 19 mars 1992)* : périmètre sur la commune de Saint-André-Farivillers ;
- Ferme de Troussures à Sainte-Eusoye *(inscription par arrêté du 06 janvier 1989)* : périmètre sur la commune de Sainte-Eusoye ;
- Château de Tartigny *(inscription par arrêté du 30 janvier 1998)* : périmètre sur la commune de Tartigny ;
- Grand théâtre antique à Vendeuil-Caply *(classement par arrêté du 16 mars 1982)* : périmètre sur la commune de Vendeuil-Caply.

Servitudes résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales *(AS1)* :

Gestionnaire de SUP : Agence Régionale de Santé (ARS)

- Captage de Gannes *(arrêté de DUP du 15 janvier 1988)* : périmètre éloigné sur la commune d'Ansauvillers ;
- Captages de Bonneuil-les-Eaux *(arrêtés de DUP des 11 décembre 1986 et 27 juin 1991)* : périmètre éloigné sur la commune de Blancfossé ; périmètres rapprochés et éloignés sur les communes de Bonneuil-les-Eaux et Fléchy ;
- Captage de Chepoix *(arrêté de DUP du 23 juin 1986)* : périmètre éloigné sur la commune de Bonvillers ; périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Chepoix ;
- Captages de Vendeuil-Caply *(arrêtés de DUP des 17 mars 1986 et 09 octobre 1990)* : périmètres rapproché et éloigné sur les communes de Breteuil et Vendeuil-Caply ; périmètre éloigné sur la commune de Saint-André-Farivillers ;
- Captage de Broyes *(arrêté de DUP du 23 décembre 1986)* : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Broyes ; périmètre éloigné sur la commune de Plainville ;
- Captage de Bucamps *(arrêté de DUP du 07 décembre 1992)* : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Bucamps ; périmètre éloigné sur la commune de Thieux ;
- Captage de Le Mesnil-Conteville *(arrêté de DUP du 14 août 1989)* : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Conteville ;
- Captage de Domeliers *(arrêté de DUP du 27 février 1987)* : périmètre éloigné sur la commune de Le Crocq ; périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Domeliers ;
- Captages d'Esquennoy *(arrêtés de DUP des 29 juin 1986 et 29 juillet 1986)* : périmètres rapprochés et éloignés sur la commune d'Esquennoy ;
- Captage de Fontaine-Bonneleau *(arrêté de DUP du 05 mai 1987)* : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Fontaine-Bonneleau ;
- Captages de Maisoncelle-Tuilerie *(arrêté de DUP du 07 décembre 1992)* : périmètres éloignés sur les communes de Froissy, Puits-la-Vallée et Sainte-Eusoye ; périmètres rapprochés et éloignés sur la commune de Maisoncelle-Tuilerie ;
- Captage de Hardivillers *(arrêté de DUP du 12 janvier 1990)* : périmètres rapproché et éloigné sur les communes de Hardivillers et Troussencourt ;
- Captage de Reuil-sur-Brêche *(arrêté de DUP du 04 mai 1988)* : périmètre éloigné sur la commune de La Neuville-Saint-Pierre ; périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Reuil-sur-Brêche ;
- Captage de Noyers-Saint-Martin *(arrêté de DUP du 23 juin 1986)* : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Noyers-Saint-Martin ;
- Captage d'Ourcel-Maison *(arrêté de DUP du 26 mai 1997)* : périmètres rapproché et éloigné sur la commune d'Ourcel-Maison ;
- Captage de Paillart *(arrêté de DUP du 05 juillet 1990)* : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Paillart ;
- Captage de Tartigny *(arrêté de DUP du 03 octobre 1996)* : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Tartigny ;
- Captage de Villers-Vicomte *(arrêté de DUP du 17 novembre 1986)* : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Villers-Vicomte.

Servitudes d'alignement *(EL7)* :

Gestionnaire de SUP : Conseil Départemental de l'Oise (CD60)

- Plan d'alignement départemental sur la RD 9 *(approbation du 22 janvier 1849)* : alignement sur la commune d'Abbeville-Saint-Lucien ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 11 *(approbation du 10 juillet 1844)* : alignement sur la commune de le Crocq ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 23 *(approbations des 16 décembre 1848 et 02 août 1865)* : alignements respectifs sur les communes d'Ansauvillers et Thieux ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 28 *(approbations des 26 avril 1848 et 20 août 1880)* : alignements sur la commune de Paillart ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 34 *(approbations des 24 juillet 1865 et 17 octobre 1869)* : alignements respectifs sur les communes de Reuil-sur-Brêche et Maisoncelle-Tuilerie ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 47 *(approbations des 17 décembre 1860 et 26 mai 1866)* : alignements respectifs sur les communes de Plainville et Rocquencourt ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 61 *(approbations des 28 juillet 1865, 14 octobre 1865, 15 décembre 1865, 24 mars 1866 et 31 octobre 1868)* : alignements respectifs sur les communes de Saint-André-Farivillers, Thieux, Bucamps, le Quesnel-Aubry et Troussencourt ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 63 *(approbations des 24 août 1872 et 23 avril 1873)* : alignements respectifs sur les communes de Tartigny et Paillart ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 94 *(approbations des 05 juin 1866 et 28 septembre 1868)* : alignements respectifs sur les communes de Mory-Montcrux et Ansauvillers ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 97 *(approbation du 31 décembre 1869)* : alignement sur la commune de Conteville ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 106 *(approbation du 13 mars 1866)* : alignement sur la commune de Catheux ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 112 *(approbations des 22 avril 1865 et 11 avril 1866)* : alignements respectifs sur les communes de Saint-André-Farivillers et Chepoix ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 117 *(approbations des 18 septembre 1866 et 24 août 1872)* : alignements respectifs sur les communes de la Hérelle, ainsi que Chepoix et Tartigny ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 164 *(approbation non communiquée)* : alignement sur la commune d'Ansauvillers ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 511 *(approbation du 24 février 1913)* : alignement sur la commune de le Crocq ;
- Plan d'alignement départemental sur la RD 539 *(approbation non communiquée)* : alignement sur la commune de Thieux ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 553 *(approbation du 07 juillet 1875)* : alignements sur la commune de Choqueuse-lès-Bénards, ainsi que Conteville *(approbation non communiquée)* ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 930 *(approbations des 23 juin 1835 et 28 décembre 1846)* : alignements respectifs sur les communes de Viefvillers et Chepoix, ainsi que Tartigny *(approbation non communiquée)* ;
- Plans d'alignement départementaux sur la RD 1001 *(approbations des 25 février 1838 et 25 janvier 1842)* : alignements respectifs sur les communes d'Esquennoy et Vendeuil-Caply, ainsi que Sainte-Eusoye *(approbation non communiquée)*.

Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques *(I4)* :

Gestionnaire de SUP : Réseau de transport d'électricité (Rte)

- Lignes à haute tension aériennes « Breteuil / Hargicourt » : localisation sur les communes de Bacouël, Beauvoir, Breteuil, Broyes, Chepoix, la Hérelle, Mory-Montcrux, Plainville, Sérévillers et Vendeuil-Caply ;
- Lignes à haute tension aériennes « Argœuves / Terrier n°1 » : localisation sur les communes de Bonneuil-les-Eaux, Fléchy, Gouy-les-Groseillers, Hardivillers, Maisoncelle-Tuilerie, Noirémont, Reuil-sur-Brêche, Sainte-Eusoye, Troussencourt et Villers-Vicomte ;
- Lignes à haute tension aériennes « Argœuves / Terrier n°3 » : localisation sur les communes de Bonneuil-les-Eaux, Fléchy, Gouy-les-Groseillers, Hardivillers, Maisoncelle-Tuilerie, Noirémont, Reuil-sur-Brêche, Sainte-Eusoye, Troussencourt et Villers-Vicomte ;
- Lignes à haute tension aériennes « Breteuil / Valescourt, dérivation Gannes » : localisation sur les communes de Breteuil, la Hérelle et Vendeuil-Caply ;
- Poste de transformation : localisation sur la commune de Breteuil.

Servitudes au voisinage des cimetières *(INT1)* :

Gestionnaire de SUP : Ministère des Armées

- Cimetière militaire soviétique de la Seconde Guerre Mondiale *(arrêté du 22 juillet 1980)* : périmètre sur la commune de Noyers-Saint-Martin.

Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles *(PM1)* :

Gestionnaire de SUP : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

- Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain *(PPRMT)* d'Esquennoy *(approbation par arrêté du 28 décembre 2007)* : périmètre sur la commune d'Esquennoy.

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques *(PT1)* :

Gestionnaire de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Station de Catillon-Fumechon « la Garenne » *(décret du 1er août 1994)* : périmètre sur les communes de Bucamps et le Quesnel-Aubry ;
- Station de Belleuse *(décret du 07 mai 1958)* : périmètre sur la commune de Croissy-sur-Celle ;

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État *(PT2)* :

Gestionnaire de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Station de Breteuil « les Chandelles » *(décret du 23 novembre 1989)* : périmètre sur la commune de Breteuil ;
- Station de Catillon-Fumechon « la Garenne » *(décret du 29 juin 1990)* : périmètre sur la commune de Bucamps ;
- Station de Froissy « Champs de Troussures » (*décret du 23 novembre 1989)* : périmètre sur les communes de Froissy et Sainte-Eusoye .

Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État *(PT2LH)* :

Gestionnaire de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Faisceau hertzien entre les stations de Sainte-Geneviève et Belleuse *(décret du 24 novembre 1989)* : périmètre sur les communes d'Abbeville-Saint-Lucien, Catheux, Fontaine-Bonneleau, le Gallet, Oroër et Viefvillers ;
- Faisceau hertzien entre les stations de Froissy et Aux Marais *(décret du 23 novembre 1989)* : périmètre sur les communes d'Abbeville-Saint-Lucien, Froissy, la Neuville-Saint-Pierre, Noirémont et Oroër ;
- Faisceau hertzien entre les stations de Saint-Just-en-Chaussée et Dury *(décret du 11 mars 1983)* : périmètre sur les communes d'Ansauvillers, Bacouël, Beauvoir, Bonvillers, Chepoix, Paillart, Rouvroy-les-Merles et Tartigny ;
- Faisceau hertzien entre les stations de Catillon-Fumechon et Dury *(décret du 29 juin 1990)* : périmètre sur les communes de Beauvoir, Bonvillers, Breteuil, Campremy, Paillart, Saint-André-Farivillers, Thieux et Vendeuil-Caply ;
- Faisceau hertzien entre les stations de Froissy et Breteuil *(décret du 23 novembre 1989)* : périmètre sur les communes de Breteuil, Sainte-Eusoye et Vendeuil-Caply.

Servitudes relatives aux chemins de fer *(T1)* :

Gestionnaire de SUP : SNCF

- Doubles voies principales électrifiées « ligne Paris-Nord / Lille » : localisation sur les communes de Bacouël, Chepoix, la Hérelle, Mory-Montcrux, Paillart, Rouvroy-les-Merles et Tartigny ;
- Voie principale non-électrifiée « ligne de fret Breteuil-embranchement / Breteuil-ville » : localisation sur les communes de Bacouël, Beauvoir, Breteuil, Tartigny et Vendeuil-Caply ;
- Voies de service non électrifiées : localisation sur les communes de Bacouël (2 *voies)* et Breteuil *(2 voies)*.

Servitudes aéronautiques de dégagement *(T5)* :

Gestionnaire de SUP : Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

- Aéroport de Beauvais – Tillé *(PSA du 20 mai 1985)* : périmètre sur la commune d'Oroër.

***Remarque :* Les communes de Cormeille et le Mesnil-Saint-Firmin ne sont grevées d'aucune Servitudes d'Utilité Publique.**